40° ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



RESOLUTION COMMISSION/N°/22.03.2024

CASEAC/R-2/220324/GOUV

Objet : Difficultés liées à l'obligation de passer par France Connect pour créer ou avoir accès aux espaces personnels de l'Assurance-Retraite ou d'Info-Retraite.

VU

- La Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Le Décret n° 2022-842 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
- Les décisions n° 2022-5813/5814 AN et n° 2022-5760 AN qui ont annulé les élections législatives des circonscriptions 2 et 9 des Français de l'étranger, en raison de problèmes techniques ayant affecté le processus électoral, principalement dans l'envoi et la réception de SMS de confirmation

CONSIDÉRANT

- Que les personnes sont parties de France souvent depuis longtemps et n'ont pas de numéro fiscal,
- Que n'étant pas des assurés sociaux en France, les personnes n'ont pas accès au portail
- Que selon les pays, l'application YRIS envoie des SMS de confirmation qui n'arrivent pas (nous avons le précédent des élections législatives)
- Que France Identité exige une carte d'identité au format CNI biométrique
- Que l'identité numérique de la Poste ne reconnaît pas les numéros de téléphone de nombreux pays

 Que ces difficultés d'accès aux sites des caisses de retraite via France Connect et les problèmes de réception des SMS de confirmation compromettent la capacité des Français de l'étranger à gérer efficacement leurs relations avec les caisses de retraite, à faire valoir leurs droits à la retraite, à demander leurs prestations sociales, affectant ainsi leur sécurité financière et leur bien-être.

DEMANDE que le gouvernement français et les caisses de retraite concernées :

- prennent des mesures immédiates pour résoudre les problèmes d'accès aux sites par FranceConnect
- trouvent d'autres moyens de sécurisation d'accès aux sites concernés
- allouent des ressources adéquates pour assurer le bon fonctionnement et la disponibilité des services en ligne liés aux caisses de retraite, en tenant compte des spécificités géographiques des pensionnés établis à l'étranger

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	X
Nombre de voix « pour »	13	90
Nombre de voix « contre »	0	0
Nombre d'abstentions	0	0

RÉPONSE